

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Election des adjoints au Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Représenté : 01
Absent excusé : 01
Votants : 18

Date de la convocation : 16 mars 2026.

Date d'affichage de la convocation : 16 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 mars 2026 dont le public a été informé par voie d'affichage le 16 mars 2026 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Lyse-Marie CLISSON – Odile CONROY – Audrey BELLEC – Marjolaine DE LECLUSE – Juliette GREGOIRE – Nicole MARCHAIS – Arlette PEYTOUR – MM Olivier LUCAS – Xavier MAHE – François DELMAIRE – Jérôme GAILLARD – Georges GÉRAULT – Fabien ROUX – Bruno SEHIER – Gérald TOWNSEND

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Christian-Pierre BELIN **ayant donné pouvoir** à MME Juliette GREGOIRE.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Mme Kahina ANDRADE.

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. François DELMAIRE.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie le 23 mars 2026 et publiée sur le site internet de la mairie le 24 mars 2026.

Accusé de réception de la télétransmission par la préfecture des Yvelines ci-dessous.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée F.lespalte.com

99_DE-078-217803436-20260320-CM_2026_017

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-1 à L. 2122-17,
VU la délibération du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire,
VU la délibération du 20 mars 2026 fixant à 5 le nombre d'adjoint au Maire,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection des adjoints au Maire au scrutin de liste à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité relatives au troisième tour le cas échéant, sans panachage ni vote préférentiel,

Après appel à candidature en séance, la liste du candidat est la suivante :

Liste conduite par :

- Mme Sylvie Perraud

CONSIDERANT la liste déposée,

Après que chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc,

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 18
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Nombre de voix obtenues par la liste :

- Mme Sylvie Perraud : 18 voix

Sont ELUS adjoint au Maire, à la majorité absolue à l'issue du 1er tour de scrutin avec 18 voix :

- 1^{er} Adjoint : Mme Sylvie Perraud
- 2^e Adjoint : M. Olivier Lucas
- 3^e Adjoint : Mme Lyse-Marie Clisson
- 4^e Adjoint : M. Xavier Mahé
- 5^e Adjoint : Mme Odile Conroy

Et immédiatement installés, prenant rang dans l'ordre ci-dessus.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 18
POUR : 18
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 23/03/2026

Le Secrétaire de séance,



François DELMAIRE



Le Maire,



Caroline DOUCERAIN

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217803436-20260320-CM_2026_017

Mairie * 2, Grande Rue * 78350 Les Loges-en-Josas